

La principale

A l'attention des parents d'élèves de 3^{ème},

Objet : Orientation post 3^{ème} et Affectation

Madame, Monsieur,

L'année de 3^{ème} est une étape importante dans la construction du parcours d'orientation. Des temps forts ont eu lieu dans l'année scolaire pour accompagner votre enfant.

Au 1^{er} semestre, vous avez indiqué des intentions d'orientations via le portail TELESERVICES – ORIENTATION. Vos demandes ont été étudiées en conseil de classe et ont permis un dialogue pour construire vos choix définitifs.

La phase définitive se déroulera du 7 au 22 mai 2024.

Pour cette étape, vous utiliserez **2 services distincts** sur le portail scolarité services (via EDUCONNECT) :

1. **Le TéléService ORIENTATION (TSO) pour formuler les vœux d'orientation** de vos enfants (comme au 1^{er} semestre) :

- 2de générale et technologique ou 2de STHR
- 2de professionnelle
- 1ère année de CAP

Dès la fin des conseils de classe, vous serez informés sur votre choix : **le conseil de classe formulera une proposition d'orientation. Celle-ci deviendra décision d'orientation si elle est conforme au choix de l'élève et de sa famille**

Cette décision sera visible officiellement sur TSO 48h après le conseil de classe. Ensuite, vous devrez valider cette décision sur le portail orientation, comme au 1^{er} semestre.

En cas de désaccord, un RDV aura lieu avec Mme LE GALL, principale, entre le 4 et le 7 juin.

CHOIX DÉFINITIFS D'ORIENTATION

Du : 07/05/24

Au : 22/05/24

Conseil de classe du ~~3^e trimestre~~/2nd semestre :

du 3 au 6 juin

3

Avant le conseil de classe

Connectez-vous à Scolarité Services pour **saisir votre choix d'orientation**.

Vous pouvez saisir jusqu'à trois choix en les classant par ordre de préférence.

En parallèle, dans Scolarité Services (service Affectation post-3^e), saisissez les demandes de formations et d'établissements dans lesquels vous souhaitez que votre enfant ait une place à la rentrée.

4

Après le conseil de classe

Connectez-vous pour **consulter la proposition du conseil de classe et donner votre réponse :**

D'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation.

Pas d'accord : le dialogue continue, prenez vite contact avec le chef d'établissement.

Attention : la décision d'orientation définitive doit être compatible avec la formation demandée pour l'affectation.

2. Le TéléService AFFECTATION (TSA) pour saisir la (ou les) formation(s) exacte(s) demandée(s) ainsi que l'établissement souhaité :

Les formations et établissements demandés doivent être en cohérence avec les vœux d'orientation.

Vous pourrez saisir 15 vœux au maximum (10 en académie et 5 hors académie).

ATTENTION : l'ordre des vœux est important

Une brochure récapitulative des formations et établissements est en ligne sur l'ENT (en page d'accueil).

Une fiche récapitulative pour la saisie des vœux pour faciliter les échanges, vos choix et votre saisie sur TSA est jointe à ce courrier.

A NOTER :

Les 2 lycées de secteur pour le Collège Adrienne BOLLAND sont :

- Le Lycée de GRAGNAGUE pour les élèves domiciliés sur les communes de BESSIERES, BUZET/TARN, MONTJOIRE
- Le LGT Pierre BOURDIEU à FRONTON pour les élèves domiciliés sur les communes de la MAGDELAINE/TARN et MIREPOIX/TARN

ATTENTION : avec la Transformation de la Voie Professionnelle, les diplômes professionnels sont organisés par familles de métiers. Il est important de réfléchir à la spécialité souhaitée en 1^{ère} professionnelle et de vérifier l'offre du lycée.

CONSULTATION DES OFFRES

À partir du **6 avril 2024**

- 1 Connectez-vous au portail Scolarité services : teleservices.education.gouv.fr
Choisissez le service « Affectation après la 3^e ».
- 2 Dans le moteur de recherche, saisissez les formations qui vous intéressent pour les découvrir plus en détails.

FORMULATION DES DEMANDES

Du **7 au 22 mai 2024**

- 3 • Connectez-vous au portail Scolarité services pour saisir vos demandes de formations et d'établissements pour l'année prochaine.
• Vérifiez l'ordre de vos choix et enregistrez-les.
• Pensez à effectuer les démarches indiquées pour les formations qui affichent des modalités particulières d'admission (apprentissage, privé sous contrat, etc.).

AFFECTATION ET INSCRIPTION

À partir du **26 juin 2024**

- 4 Consultez le résultat de vos demandes et inscrivez votre enfant dans son futur établissement.

Les professeurs principaux, la psychologue de l'éducation nationale et moi-même nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans cette étape importante.

En complément de ce courrier, vous trouverez sur l'ENT, des tutoriels pour l'utilisation des plateformes TSO et TSA et également le calendrier de fin d'année scolaire.

Mme LE GALL, principale

